



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



ADR
AGENCE DJIBOUTIENNE
DES ROUTES

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉQUIPEMENT
AGENCE DJIBOUTIENNE DES ROUTES
AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)

**PROJET D'AMELIORATION DE LA ROUTE NAGAD - LOYADA/LOWYADDOO-
BORAMA- PHASE 1**

AVIS N° 001/CEP-ADR/2025

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'AUDIT DE
TECHNIQUE**

Référence de l'accord de financement : Don/FAD 2100155042470

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-277

Date de publication : 17/02/2025

Date limite de dépôt : 04/02/2025

1. La République de Djibouti a bénéficié d'un Don d'un montant de **21,5 millions d'Unités de Compte (UC)** du Fonds Africain de Développement en vue du financement du **PROJET D'AMELIORATION DE LA ROUTE NAGAD - LOYADA/LOWYADDOO-BORAMA- PHASE 1**. Il est prévu qu'une partie des ressources de ces dons soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des services de consultant individuel chargé de l'audit technique.
2. L'objectif de la mission est d'effectuer, pour le compte du Gouvernement de Djibouti à travers l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR), un audit technique permettant de procéder à l'analyse du processus de réalisation des projets, examiner la qualité des études, des travaux et équipement, le respect des règles de l'art, et de la conformité des prestations par rapport aux critères décrits dans le manuel des procédures et dans les dossiers d'appel d'offres, ainsi que les processus de passation de marchés.
3. La mission s'étalera sur une durée totale ne devant pas excéder huit (08) semaines ou 56 jours calendaires à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation, répartis en deux missions, à mi-parcours et à la fin des travaux.
4. L'Agence Djiboutienne des Routes invite par le présent avis, les Consultants individuels à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Lettre de candidature, CV actualisé faisant ressortir la qualification générale, l'expériences et les référence de prestations similaires et des

expériences dans des missions comparables réalisées par l'expert, la documentation comme les copies des diplômes et des attestations de services fait, etc..).

5. Les Consultant Individuels intéressés, éligibles et qualifiés, pour les prestations des services demandés, doivent fournir les informations indiquant :
 - Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des projets similaires et d'envergures analogues en audit technique ;
 - Les capacités techniques et de coordination ;
 - Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, et
 - Toutes autres informations complémentaires.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection (méthode de sélection des consultants individuel) seront conformes au « Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org> ».
7. Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats sur la base d'une évaluation de leur dossier de candidature. Les propositions soumises seront évaluées en fonction des critères suivants :
 - Qualifications d'ordre général (diplôme, formations, certification) 15 points
 - Expériences professionnelles liées au projet (nombre d'années d'expériences pertinentes) 20points
 - Expérience spécifiques similaires (nombre de prestations similaires en audit technique, autres tâches...) 50Points
 - Expérience avec la BAD et les bailleurs de fonds multilatéraux 10 points
 - Connaissance du secteur des transports de la région (Afrique de l'Est) 5points
 - Total 100points
8. Les Consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionné ci-dessous aux horaires des bureaux d'ouvertures suivants : 8h30 à 17h00, à l'Agence Djiboutienne des Routes, cellule de passation des marchés.
9. Les expressions d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous sous plis fermé, au plus tard le **04/03/2025 à 15H00 heures** (heure locale), et portant expressément la mention « **MANIFESTATION D'INTERET POUR L'AUDIT DE SECURITE ROUTIERE** ».

Agence Djiboutienne des Routes
Direction Générale – Cellule de Passation des Marchés
Zone industrielle - Boulaos
B.P. 2511DJIBOUTI

10. Les expressions d'intérêt peuvent également être envoyées sous format électronique à l'adresse ci-dessous :

E-Mail : projet.rn2@adr.dj

11. La langue de travail sera le **français**.